



Planification écologique... des paroles sans les actes Le cas symptomatique des MAEC

Dossier de presse

Contacts presse :

Laurence Marandola, porte-parole nationale : 06 31 66 10 83

Nicolas Fortin, secrétaire national : 06 85 65 75 92

Caroline Nugues, chargée de communication : 06 95 29 80 78

La Confédération paysanne se mobilise pour exiger un financement pour la transition écologique à la hauteur des discours présidentiel et ministériels et surtout à la hauteur des engagements des paysan·nes.

La planification écologique présentée par Emmanuel Macron est en deçà des enjeux et laisse voir une trajectoire dangereuse pour l'agriculture puisque pour le Président de la République il faut «*travailler avec les agriculteurs pour leur permettre d'avoir, par l'écologie, une réponse à la baisse des rendements : par l'agrivoltaïsme, la biomasse, les carburants durables*».

Il est insupportable d'envisager que des fermes engagées et volontaires dans la transition agro-écologique vont être laissées sur le bord de la route à cause d'une sous-budgétisation des financements destinés aux MAEC, **les mesures environnementales et climatiques prévues dans la PAC.**

Après avoir interpellé le Ministre de l'agriculture au Space de Rennes en septembre, lors de la présentation du plan Haies en Bretagne et une première série de mobilisations en Bretagne début octobre, de nouvelles mobilisations ont lieu ces 18 et 19 octobre en Bretagne et en Nouvelle Aquitaine.

Il manque environ 250 à 350 millions d'euros au niveau national. C'est une somme importante mais il s'agit d'accompagner la transition agroécologique appelée de ses vœux par le gouvernement.

Les sommes investies éviteront des dépenses bien supérieures induites par une agriculture rétive au changement : usines de traitement de l'eau, replantations de haies, dépenses de santé liées à l'incidence des polluants sur la santé des paysan·nes et des riverain·nes.

Impréparation ? Manque d'intérêt pour le sujet ? La situation ne peut rester en l'état. Le temps est compté.

Les paysan·nes ont massivement demandé à souscrire des MAEC au moment de leurs déclarations PAC en mai dernier, ce sont les mesures de la PAC destinées à accompagner la transition. Ils appliquent déjà les cahiers des charges et apprennent que tous les dossiers ne pourront être financés !

La prochaine discussion du projet de loi de finances à l'Assemblée nationale doit permettre de répondre à ces besoins pour être à la hauteur de la transition. **Le PLF2024 doit donc flécher ce budget en direction des MAEC dans le cadre global de la planification écologique.** C'est pourquoi la Confédération paysanne a adressé des propositions aux député·es, dans le cadre du PLF pour qu'ils abondement des crédits en faveur des MAEC (2^e partie du PLF, mission agriculture).

Les MAEC, qu'est-ce que c'est ?

Les MAEC, les mesures agro-environnementales et climatiques, sont un outil majeur de la transition agro-écologique.

Elles ont été redéfinies dans la PAC 2023-2027 (2^e pilier) et par la France via le PSN, le plan stratégique national qui décline cette PAC.

Les MAEC, liées aux surfaces, sont financées à 80% par des fonds européens (Feader) gérés par l'Etat et à 20% en co-financements nationaux (Etat, et dans une moindre mesure les Agences de l'eau).

Ce sont des engagements pris sur les fermes, pour 5 ans, afin de répondre à de grands enjeux autour de l'eau, les sols, du bien-être animal, de la biodiversité, les algues vertes... Elles supposent des changements de pratiques et de systèmes et rémunèrent les surcoûts et la prise de risque.

Contrairement à la précédente programmation (2015-2022), ce ne sont plus les Régions qui sont « autorité » de gestion. Le Ministère attribue des enveloppes régionales à chaque région, qui sont gérées par ses services déconcentrées (Draaf).

Une sous-budgétisation ministérielle

Les montants prévus par le Ministère de l'agriculture pour ces MAEC ont été clairement sous-évalués et sembler le découvrir à l'automne 2023 est cynique.

En effet, les montants alloués aux MAEC pour la PAC 2023-2027 sont les mêmes que ceux alloués à la programmation précédente, alors qu'il y avait déjà un manque de moyen (qui s'était traduit par l'arrêt de la MAB (aide au maintien en Bio) à et des critères de sélection afin de gérer le manque de moyen.

Durant les négociations pour le PSN, la Confédération paysanne avait pourtant largement souligné le besoin d'abonder beaucoup plus l'enveloppe destinée aux MAEC.

La lettre d'observation adressée par la Commission européenne à la France, en mars 2022, avait souligné que la France est l'Etat membre qui alloue la plus faible part du 2e pilier aux MAEC (22%), avec ce pourcentage, la France se fixait comme objectif de 5,9% de SAU couverte par les MAEC, en régression par rapport à 2020 (6%). Il est clair que l'accompagnement à la transition se conjugue mal avec les arbitrages du PSN.

De nombreux paysan·nes risquent purement et simplement de voir leur demande de MAEC rejetée alors qu'ils mettent en place le cahier des charges de la MAEC (assolements, réalisation de diagnostic...) depuis la déclaration PAC du 15 mai.

D'autres paysan·nes bio, ayant préféré cocher la MAEC dans leur déclaration PAC, ont été contacté·es par l'administration leur demandant de cocher également l'aide bio, au cas où il ne resterait plus d'argent sur les MAEC. Les paysan·nes seraient ultérieurement contacté·es par l'administration lors de l'instruction des dossiers pour décocher l'aide bio, s'il reste des financements sur la MAEC ou décocher la MAEC s'il n'y a plus de financement.

Pendant ce temps, les paysan·nes sont dans l'incertitude et continuent à suivre un cahier des charges et ne seront peut-être pas payés... Cette situation est vraie en Bretagne et dans d'autres régions· (AURA, Grand Est, Nouvelle Aquitaine, Centre Val de Loire, Pays de la Loire, PACA...).

C'est la viabilité des fermes qui est remise en cause.

Résultat de cette sous-budgétisation : en Bretagne, 4 400 paysan·nes ont fait le choix de la transition agro-écologique en signant des MAEC. Sauf que l'Etat n'a budgété que 90 M€, alors que les demandes nécessitent 150 M€. Le calcul est simple, il manque 60 millions d'euros pour la programmation 2023-2027.

Entre 2015 et 2022, en Bretagne 5 800 fermes se sont engagées dans la transition en Bretagne, cela ne fait que 15% du total : c'est bien, mais nous sommes loin de l'objectif d'embarquer tout le monde dans ce changement de cap !

D'autres régions ont peut-être un « manque d'argent » en apparence moins important. Mais cela ne veut pas dire que le budget soit suffisant. Ces régions ont pu anticiper ce manque de budget en mettant des critères plus restrictifs et en zonant les mesures pour diminuer le nombre de bénéficiaires. Cette initiative va à l'encontre des communications du gouvernement en faveur de la transition agro-écologique, privée de MAEC ambitieuses.

Cette sous-budgétisation, assumée ou pas, fait que l'Etat travaille à établir des critères exclusifs : zonages, baisses de plafonds, critères de priorisation. La priorisation, en plus d'être inégalitaire, pose aussi le problème du choix de critères qui ne soient pas sujets à interprétation.

Quelques exemples :

Région Centre : il manque 6 M d'euros entre les demandes exprimées (88 M) et la disponibilité (82 M), d'où la mise en place de critères de priorisations.

Nouvelle-Aquitaine : les demandes de MAEC atteignent 340 M d'euros alors que l'enveloppe disponible est de 115 millions d'euros.

Pays de la Loire : 81M d'euros disponibles, le besoin semble supérieur et des critères de priorisations vont être appliquées.

PACA : l'estimatif des besoins pour 2023-2027 est de 96 628 000 euros et des critères de priorisation sont aussi appliqués car l'enveloppe prévisionnelle est de 47 898 120€.

La Confédération paysanne demande donc au gouvernement de dégager les moyens pour financer toutes les MAEC souscrites par les paysan·nes en 2023 et les années suivantes, via la planification écologique, annoncée par le Président E. Macron et via une réaffectation des enveloppes budgétaires au sein du PSN dès que possible.